



Annecy, le 30 mai 2023

Etendre la mise en œuvre du tri hors domicile avec l'expérimentation de bornes « bi-flux » en centre-ville

Pour que le geste de tri devienne plus systématique, la Ville d'Annecy et le Grand Annecy expérimentent jusqu'à fin 2023 de nouveaux dispositifs de tri pour collecter tous les emballages (bouteilles plastiques, canettes...) issus de la consommation nomade hors foyer.

L'appel à manifestation d'intérêt « hors foyer »

Avant sa généralisation au 1^{er} janvier 2025, prévue par la loi AGEC*, la Ville d'Annecy et le Grand Annecy ont choisi d'expérimenter la collecte séparée pour le tri des déchets d'emballages pour les produits consommés sur l'espace public. Elles ont pour cela répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) initié par Citeo dans le but de développer le recyclage des emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer. Cette expérimentation est aussi une réponse au besoin de renforcer les obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés des établissements recevant du public (ERP).

En effet, Frédéric Roux, Directeur Régional Est chez Citeo : *« Nous souhaitons proposer un service de qualité à tous les visiteurs et habitants d'Annecy par le développement d'une collecte de proximité, avec des points de tri proches, disponibles et attractifs. En effet, assurer le tri en ville grâce à la collecte dite « hors-foyer » est un véritable enjeu qui va permettre aux citoyens de trier partout et tout le temps. Ainsi, le geste de tri pourra devenir un réflexe pour tous ; ce qui nous permettra de nous rapprocher des objectifs de recyclage français et européens. »*

Les enjeux sont multiples :

- Assurer une continuité du geste de tri
- Renforcer la qualité du tri
- Augmenter la quantité collectée
- Développer l'économie circulaire et le recyclage sur le territoire

La ville est l'endroit où l'on consomme le plus et où l'on trie le moins

L'un des enjeux principaux est la continuité du geste de tri pour améliorer le taux de recyclage et contribuer à la propreté de l'espace public.

Pour François Astorg, Maire d'Annecy : « *Aucun déchet ne doit se retrouver au sol. Alors avec ces bornes de tri, expérimentées avec CITEO et JCDecaux, nous augmentons la visibilité et le volume des corbeilles de l'hypercentre. Je remercie celles et ceux qui évitent déjà de consommer des produits suremballés et effectuent le tri de leurs déchets.* »

Citeo, entreprise à mission proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage des emballages et des papiers et JCDecaux, acteur majeur de mobiliers urbains et de services en ville, ont allié leurs expertises pour proposer une solution innovante pour les citoyens-consommateurs : **la borne de tri urbaine** servant à collecter les emballages, papiers et cartonnets. En triant ses emballages directement dans la rue, le citoyen a ainsi la possibilité de faire progresser le recyclage, d'économiser les ressources naturelles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Ville d'Annecy et le Grand Annecy se positionnent ainsi en territoire pionnier sur la problématique du tri hors foyer

La Ville d'Annecy a notamment été retenue par Citeo car elle présente plusieurs atouts favorables à une telle expérimentation : schéma de collecte et de recyclage déjà optimal, extension des consignes de tri mise en place, fréquentation touristique, consommation nomade, et surtout la volonté d'agir de ses élus.

Expérimentation en conditions réelles

Les enjeux sont bien réels : le geste de tri doit devenir systématique, un réflexe, y compris dans l'espace public.

Pour Frédérique Lardet, Présidente du Grand Annecy "*cette expérimentation est une étape importante pour le tri de nos déchets. Nous avons d'excellents résultats sur le tri à domicile et il est important pour le Grand Annecy de développer cet acte de tri également dans l'espace public. Pour Annecy, c'est aussi une réponse aux problématiques de propreté urbaine dans une ville au grand nombre de visiteurs. L'agglomération se réjouit de cette opération commune.*"

De plus en plus de citoyens** souhaitent effectuer le geste de tri. La collecte des emballages et des papiers doit donc s'adapter aux modes de vie des urbains, en étant plus proche, plus visible et plus pratique.

Citeo et JCDecaux ont souhaité développer un nouvel équipement de tri pour les villes, qui apporte une réponse crédible en matière d'intégration urbaine, d'esthétisme, d'ergonomie d'usage pour les citoyens et les agents de collecte. Ce nouvel équipement a été dessiné par Patrick Jouin, designer de plusieurs modèles de mobiliers urbains installés en France et à l'étranger.

Ainsi, des bornes de tri faciles à utiliser, bien entretenues et collectées régulièrement par les équipes de la Ville seront disponibles pour les Annéciens, les touristes et les usagers du domaine public.

Ces nouveaux mobiliers exclusivement destinés aux déchets des consommations dans la rue, et non aux déchets des foyers et professionnels, seront expérimentés dans les zones de consommations nomades importantes tels des places publiques, des zones touristiques et étudiantes, lieux de passages importants, forte densité commerciale...

11 points de collecte ont été privilégiés pour cette expérimentation en centre-ville d'Annecy :

- Square des Martyrs de la déportation
- En face du 7 Rue de la Paix
- Angle Rue Président Favre et Rue Joseph-François Tochon
- Rue Carnot - Place François de Menthon
- Esplanade Paul Grimault
- Square Jean de Lattre de Tassigny
- Rue de l'Industrie (en face du Square Verdun)
- Square Stalingrad
- Quai des Cordeliers
- Place Sainte Claire
- 14 Rue Perrière

Damien Reneaume, Directeur Recyclage Urbain de JCDecaux : « *Nous remercions la Ville d'Annecy, le Grand Annecy et Citeo pour l'accueil et la préparation de cette expérimentation. Nous avons conçu cette borne spécialement pour répondre à une demande forte de continuité du geste de tri, pour le bénéfice de tous. Les enseignements seront essentiels pour préparer l'entrée en vigueur de la loi AGECE et ainsi contribuer à améliorer durablement la vie en ville.* »

*[*Loi Anti-Gaspillage et pour l'Economie Circulaire*

***Plus de la moitié des Français (51%) trient désormais systématiquement leurs emballages. La consommation responsable s'est renforcée avec la crise sanitaire et environnementale (Observatoire de la Consommation Responsable Obsoco – Citeo 2021) : 61 % des Français jugent la situation environnementale très préoccupante. 59 % déclarent avoir significativement intégré l'impact environnemental dans leurs choix de consommation, devant les impacts sociaux et sociétaux (40 %).]*

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour

développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

A propos de JCDecaux

JCDecaux, N°1 mondial de la communication extérieure, est aujourd'hui présent dans plus de 80 pays et 3 573 villes de plus de 10 000 habitants. Depuis près de 60 ans, les produits de JCDecaux sont considérés comme la référence en matière d'innovation, de qualité, d'esthétique et de fonctionnalité. Grâce au savoir-faire de ses collaborateurs, les services proposés par le Groupe, notamment pour l'entretien et la maintenance, sont reconnus mondialement par les villes, les autorités aéroportuaires et de transports, ainsi que les annonceurs. JCDecaux est aujourd'hui le seul acteur mondial à exercer exclusivement le métier de la communication extérieure et à en développer toutes les activités : mobilier urbain, publicité dans les transports et affichage grand format. A l'heure des villes intelligentes, JCDecaux se positionne pour en être l'un des acteurs majeurs et participe d'ores et déjà à l'émergence d'une ville connectée toujours plus humaine, ouverte et durable. Au contact de plus de 850 millions de personnes quotidiennement et fidèle à sa mission d'améliorer durablement la qualité de vie pour l'ensemble des citoyens, JCDecaux pratique et promeut la communication extérieure responsable et place plus que jamais l'exigence sociale et la qualité environnementale au cœur de ses solutions et de ses métiers. Activement engagé pour la neutralité carbone de la planète, JCDecaux est référencé en matière de performance extra-financière dans les classements CDP (Liste A-), FTSE4Good (3,6/5), MSCI (AA) et classé Platine par EcoVadis.

Contacts presse :

Ville d'Annecy : presse@annecy.fr

Grand Annecy : nbouchardy@grandannecy.fr